



## Comptes 2022 : rapport du trésorier

Les comptes d'exploitation ainsi que le bilan 2022 de la section ont été mis à disposition des membres en date du 26 avril 2023, soit plus de 30 jours avant la date prévue de l'Assemblée Générale, conformément aux statuts de la section. Ils sont accessibles au lien suivant : <https://www.cas-dialberets.ch/documents-de-references/>.

**Le résultat avant amortissements, impôts, produits exceptionnels et allocations aux fonds s'élève à CHF 269'856, soit en très légère baisse par rapport à 2021.** Du côté des revenus, les cabanes et chalets ont réalisé une belle année alors que les cotisations nettes sont en baisse. Les revenus de l'immeuble demeurent stables. Les frais de fonctionnement sont en hausse pour diverses raisons détaillées ci-après.

**Comparé au budget, le résultat est meilleur qu'attendu avec un écart positif de CHF 37'896 avant allocations aux fonds.**

### Analyse des éléments clés :

- **Cabanes** : très bonne année pour les cabanes avec un écart au budget positif de CHF 5'569 et de + CHF 27'841 par rapport à 2021, une année déjà très bonne en termes de nombre de nuitées, et ce malgré la fermeture de la cabane du Trient début août 2022 (chantier de rénovation). Les cabanes voient la contribution de leurs nuitées augmenter de 12% ou CHF 36'827, illustrant les bénéfices de l'augmentation des tarifs introduite début 2022, alors que les charges ont été maîtrisées avec une augmentation de 4% seulement.
- **Chalets** : les chalets également ont fait une année 2022 au-dessus des attentes. Ils dépassent le budget initial (+CHF 19'514) et le résultat de 2021 (CHF 6'197). Les produits des nuitées sont en augmentation de 18% ou +CHF 8'254 alors que les charges sont en augmentation limitée à 7%.
- **Location des salles** : les revenus de location des salles accusent une augmentation de 59% par rapport à 2021 (+CHF 10'050) suite à l'assouplissement de la situation sanitaire, et ce malgré les restrictions de locations de salles résultant des travaux bruyants de remplacement de l'ascenseur de l'immeuble.
- **Cotisations nettes** : les revenus des cotisations nettes sont en baisse de 4% par rapport à 2021 et inférieurs de 6% par rapport au budget. Le budget supposait la poursuite de la croissance du nombre de membres observée en 2020 et 2021 (période COVID), alors que le nombre de membres s'est stabilisé (la section perd 9 membres entre le début et la fin de l'année). Si l'on regarde dans le détail, le nombre de nouvelles admissions reste élevé par rapport à la période pre-COVID (+10%), mais le nombre de démissions est en nette hausse (+29%). Il est possible que ce soit une conséquence du nombre élevé de membres entrés pendant la période COVID, et ce point sera suivi par le comité en 2023.

- **Mesure de stabilisation Covid-19 pour le sport** : en 2022 la section n'a plus bénéficié des aides exceptionnelles en lien avec la situation sanitaire soit CHF 22'941 en 2021.
- **Frais d'administration et de secrétariat** : les frais de la section ont augmenté de 5% par rapport à 2021 ou +CHF 10'300. Cette hausse s'explique principalement par le changement de secrétaire général (en particulier un mois de transition avec 2 secrétaires généraux) et des frais liés à une attaque informatique.
- **Frais de locaux** : les frais de locaux ont augmenté de 9% par rapport à 2021 ou +CHF 5'267. Cette hausse est ponctuelle puisque liée à l'achat d'un nouveau projecteur vidéo pour la grande salle.
- **Activités de la section** : résultat stable par rapport à 2021 à - CHF 43'254 avec des dépenses moindres que prévues pour l'alpinisme et la jeunesse.
- **Immeuble** : L'immeuble demeure une source de revenus très importante pour la section et affiche un très bon résultat. Les loyers sont restés stables alors que les charges d'entretien ont légèrement diminué générant une augmentation du résultat de CHF 11'221 par rapport à 2021.

### **Proposition d'allocation du résultat**

Sur la base du résultat après provision d'impôts, amortissements et produits exceptionnels de CHF 245'055, nous proposons une allocation aux fonds selon la même approche que ces dernières années, à savoir en fonction des valeurs d'assurance des biens (cabanes, chalets et immeuble). Les allocations aux fonds seraient dès lors les suivantes : chalets CHF 25'000, cabanes CHF 136'000 et immeuble CHF 82'000. Le résultat après allocation s'élèverait alors à CHF 2'055.

Le trésorier remercie l'ensemble des membres, des bénévoles et des personnes en charge des revenus et dépenses pour leur engagement et leur contribution qui ont permis à la section de relever les nombreux défis tout au long de cette année 2022.

Pour le CAS-Diablerets.

**André Simon, trésorier**

26.04.2023